

**OBSERVATOIRE DU BOIS ÉNERGIE SUR LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
**CHIFFRES DE 2020**

Mise en place en 2007 dans le cadre d'un observatoire du bois énergie et du bois d'industrie sur les régions du Grand Nord Est de la France, cette étude est actualisée tous les deux ans. Elle propose un état des lieux de la filière bois énergie en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2020 et un suivi de son évolution en termes de production, commercialisation et consommation.

Cette synthèse propose un zoom sur les principaux résultats de la partie concernant les plaquettes forestières.

## **PRODUCTION RÉGIONALE DE PLAQUETTES FORESTIÈRES**

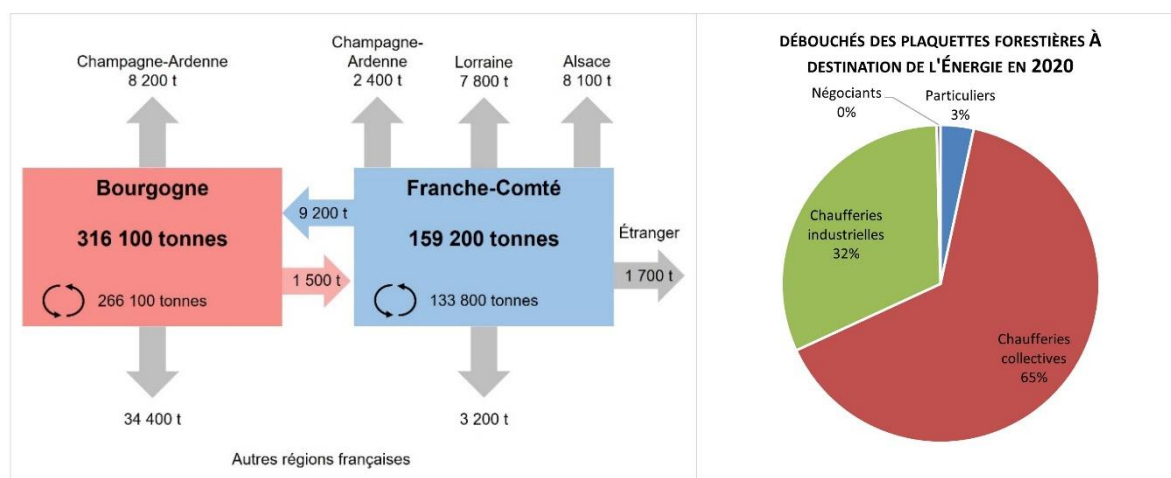
- Volumes commercialisés**

**67 entreprises régionales** ont été interrogées pour leur activité « commercialisation ou prestations de broyage de plaquettes forestières » en 2020. Le taux de réponse s'élève à 40 %. Les résultats ont été extrapolés pour avoir une idée de la production totale à l'échelle de la région. **Ainsi, le volume commercialisé par les producteurs de plaquettes forestières de Bourgogne-Franche-Comté en 2020 à destination de l'énergie est estimé à 475 300 tonnes.** Celui-ci est en augmentation (+7 % depuis 2018), bien que la hausse observée en 2020 soit nettement plus faible que celle observée en 2018, probablement en partie à cause de la crise de la COVID19.

- Débouchés**

Les plaquettes forestières sont majoritairement valorisées dans des **chaufferies automatiques** (collectives ou industrielles), où elles servent à produire de la chaleur pour des réseaux de chaleur, ou pour alimenter des procédés industriels (comme du séchage).

Comme en 2018, **les chaufferies collectives constituent le premier débouché des plaquettes forestières** commercialisées par les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté en 2020. Toutefois, les volumes de plaquettes forestières vendus à destination des chaufferies industrielles ont fortement augmenté.



Soutenu par

Les débouchés des plaquettes forestières restent locaux puisque 86 % des volumes produits sont vendus en région (contre 72 % en 2018).

- **Caractéristiques des plaquettes commercialisées et filières d’approvisionnement**

|   |  |
|---|--|
| <b>Caractéristiques du produit</b>                | <p>Feuillus (83 %), Résineux (17 %)</p> <p>Plaquettes commercialisées vertes ou humides (70 %), sèches (30 %)</p> <p>42 % des volumes PEFC, 12 entreprises CBQ+ (et 3 en cours de certification)</p> |
| <b>Modes de commercialisation et de livraison</b> | <p>81 % des volumes vendus sous contrat de fourniture de combustible</p> <p>35 % des volumes commercialisés en flux tendu</p> <p>Rayon de livraison moyen : 60 km</p>                                |

- **Approvisionnements en bois et gestion durable des forêts**

La quasi-totalité des volumes sont produits directement par les entreprises qui les commercialisent au client final, puisque moins de 10 % des approvisionnements sont constitués de plaquettes en négoce.

Pour le reste, **les entreprises s’approvisionnent principalement en bois forestier**. En 2020, les approvisionnements en chutes de scierie ont fortement augmenté. Cette situation peut s’expliquer par les perturbations de l’économie par la crise de la COVID19, qui ont généré des surplus de connexes dans les scieries, qui ont pu être en partie **évacués par la filière bois énergie**. Les bois d’égagage et bocagers, bien que représentant encore une part assez faible du total, sont en augmentation dans les approvisionnements.

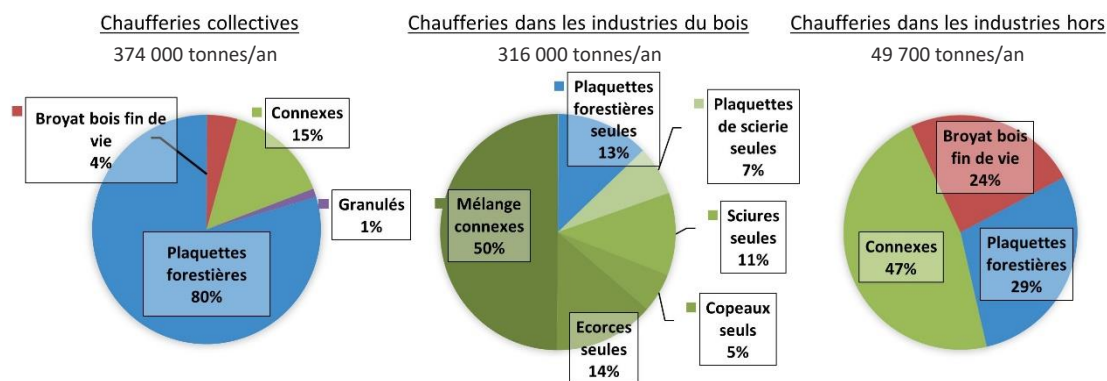
Les approvisionnements pour la production de plaquettes forestières restent locaux puisque **99 % du bois provient de Bourgogne-Franche-Comté** (90 % en 2018). Le reste provient d’autres régions françaises. En 2020, **59 % des entreprises ayant répondu à l’enquête sont certifiées PEFC** (certification de gestion durable de la forêt), et le volume de plaquettes forestières commercialisées sous cette certification continue d’augmenter, avec 42 % du total (32 % en 2018).

## CONSOMMATION RÉGIONALE DE PLAQUETTES FORESTIÈRES

- **Consommations dans les chaufferies en fonctionnement en 2020**

Au 1er janvier 2021, près de **988 chaufferies automatiques** étaient en fonctionnement en Bourgogne-Franche-Comté, pour une **puissance installée de près de 770 MW**, pour près de **740 000 tonnes de bois** consommées par an.

Soutenu par



Au 1er janvier 2021, les plaquettes forestières et les connexes représentent les deux combustibles principaux consommés par les chaufferies automatiques (48 % chacun). La part des plaquettes forestières dans les consommations régionales continue d’augmenter (37 % en 2016, 45 % en 2018), au point d’égaliser en 2020 les connexes. Cela est principalement dû à la poursuite de l’installation de **chaufferies collectives**. En 2020, plus de 350 000 tonnes de plaquettes forestières ont ainsi permis d’alimenter les chaufferies régionales, dont 84 % de ces volumes consommés en chaufferies collectives. Avec 409 000 tonnes commercialisées en Bourgogne-Franche-Comté à destination de l’énergie, **l’activité des professionnels permet de couvrir les besoins des chaufferies régionales en fonctionnement.**

## • Prévisions de consommations

Une prospective de la consommation supplémentaire de bois en Bourgogne-Franche-Comté qui pourrait être engendrée par **la mise en service de projets de chaufferies dans les années à venir** a été réalisée. Cette prospective a permis d’estimer que si tous les projets recensés sont mis en place, la consommation des chaufferies automatiques en Bourgogne-Franche-Comté devrait atteindre environ **1 150 000 tonnes par an en 2027**. Tous les projets de chaufferie ne permettent pas de valoriser le même type de bois :

| Consommation supplémentaire (tonnes) | Type de chaufferie              | Granulés bois | Plaquettes forestières | Connexes industries du bois | Broyats de bois en fin de vie |
|--------------------------------------|---------------------------------|---------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Entre 2021 et 2024                   | Collectives ≤ 1 200 kW          | 1 594         | 9 322                  |                             |                               |
|                                      | Collectives > 1 200 kW          |               | 12 500                 |                             |                               |
|                                      | Industrielles ≤ 1 200 kW        |               | 1 259                  | 942                         |                               |
|                                      | Industrielles > 1 200 kW        |               | 55 775                 | 120 050                     | 7 450                         |
|                                      | <b>TOTAL par rapport à 2020</b> |               | <b>1 594</b>           | <b>78 856</b>               | <b>120 992</b>                |
| Entre 2025 et 2027                   | Collectives ≤ 1 200 kW          | 1 196         | 6 992                  |                             |                               |
|                                      | Collectives > 1 200 kW          |               | 39 500                 |                             |                               |
|                                      | Industrielles ≤ 1 200 kW        |               | 944                    | 707                         |                               |
|                                      | Industrielles > 1 200 kW        |               | 33 300                 | 31 400                      | 83 800                        |
|                                      | <b>TOTAL par rapport à 2024</b> |               | <b>1 196</b>           | <b>80 735</b>               | <b>32 107</b>                 |
| <b>TOTAL 2027 par rapport à 2020</b> |                                 | <b>2 790</b>  | <b>159 591</b>         | <b>153 099</b>              | <b>91 250</b>                 |

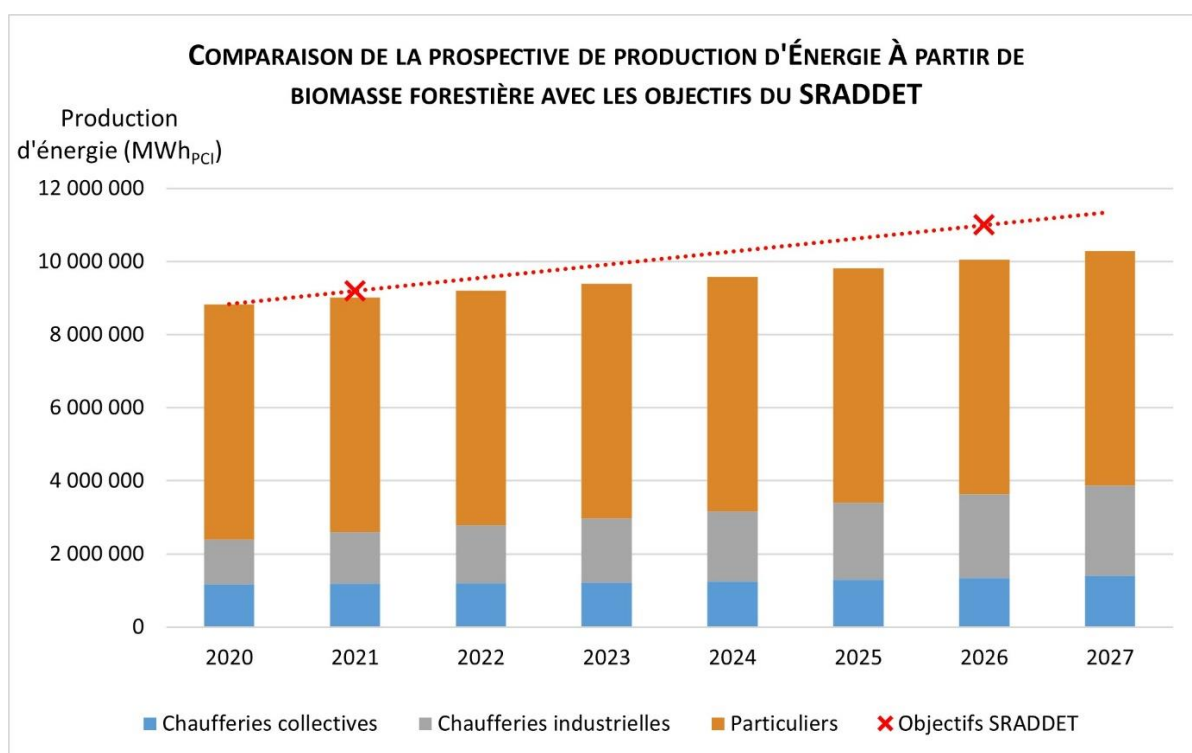
Soutenu par

- Mobilisation de bois supplémentaire et développement du bois énergie**

Le Schéma Régional Biomasse a estimé les quantités supplémentaires de biomasse mobilisables en Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2026. Ainsi, ce sont **205 196 tonnes de connexes de 1ère transformation du bois et 680 173 tonnes de bois rond forestier supplémentaires mobilisables** en Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2026. De plus, la **baisse des consommations de bois ronds et de connexes par les industries lourdes** viendra ajouter des volumes de bois sur les marchés ou des volumes de bois sur pied en forêt.

La ressource en bois ne semble donc pas être un facteur limitant pour le développement du bois énergie en Bourgogne-Franche-Comté dans les années à venir (avec les mêmes conditions de gestion forestières durables qu'actuellement).

Avec le rythme de développement actuel du parc des chaufferies, **les objectifs fixés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ne seront pas atteints.**



Ainsi, en partant de l'hypothèse d'une stabilité des consommations domestiques, il faudrait avoir multiplié par 1,3 la production prévisionnelle du parc de chaufferies collectives et industrielles à horizon 2026 pour atteindre ces objectifs.

Téléchargez le rapport complet sur : <https://www.fibois-bfc.fr/filiere-bois-energie>

Contact : [info@fibois-bfc.fr](mailto:info@fibois-bfc.fr)

Soutenu par